EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**3 octobre 2019**
Présidence	:	**M. Michele Mossi**
Objet	:	**Préavis n° 2019/14** – Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/14;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter, tel qu'amendé, le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire.

AMENDEMENT :

ARTICLE 9 – SANCTIONS :

« La Municipalité ~~prononce~~ ***peut prononcer*** *une réprimande ou une prestation personnelle à l'encontre de celui qui, intentionnellement ou par négligence, contrevient à l'article 8 du présent règlement. »*

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2019.

Le Président

Michele Mossi

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano